



COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : GHIDOSSI Nathalie

1. Compte rendu de la réunion du 25 mai 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 25 mai 2020.

2. Délégation du 2^{ème} Adjoint- délibération et arrêté

Le Maire de la commune de WISQUES,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales, et notamment de l'article L2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 constatant l'élection de Monsieur Antoine LEHOUX en qualité de 2^{ème} Adjoint au Maire.

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonctions à Monsieur Antoine LEHOUX, 2^{ème} Adjoint à compter du 9 juin 2020.

Pour les APPELS OFFRES – MARCHES

Délégations de fonctions chaque fois que nécessaire en lieu et place du Maire, comme en cas de maladie ou absence du Maire, etc...

Pour les TRAVAUX & ENTRETIEN (VOIRIE-ESPACES) – COLLECTE DES ORDURES – Gestion DT (déclaration de travaux) / DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux).

Délégations de fonctions chaque fois que nécessaire en lieu et place du Maire, comme en cas de maladie ou absence du Maire, etc...

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité les délégations présentées par le Maire.

3- Commissions et délégations 2020-2026

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer pour créer les différentes commissions communales et à en désigner les membres. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité désigne :

1. Finances & régie d'Avances

Philippe MAMETZ 1^{ème} adjoint – Délégation permanente de fonction aux finances et au Budget et aux régies (suppléant) – habilitation à la signature électronique pour toutes les opérations budgétaires

Éric CHEVREAU

Romuald CLABAUT

Antoine LEHOUX

2. C.C.P.L. Communauté de Communes

Gérard WYCKAERT Maire : Titulaire

Philippe MAMETZ 1^{er} Adjoint : suppléant

3. SIDEALF & Fourrière pour animaux domestiques CAPSO (SPA)

Pour l'eau potable

Daniel DOUTRELANT : Titulaire

Laurent DILLY : Suppléant

4. Appel offre – Marchés

Responsable animateur : Antoine LEHOUX

Gérard WYCKAERT

Daniel DOUTRELANT

Laurent DILLY

Nathalie GHIDOSSI

Guillaume RETAUX

5. Gestion du personnel

Gérard WYCKAERT

6. Tourisme – Via Francigena – Site WEB / Facebook suivi

Responsable animateur : Guillaume RETAUX

Éric CHEVREAU

Nathalie GHIDOSSI

Romuald CLABAUT

7. Social/colis – Cérémonies – Relations avec associations & Comité des fêtes

Responsable animateur : Romuald CLABAUT

Philippe MAMETZ

ODILE ZENONE

Éric CHEVREAU

Bernard EVRARD

Nathalie GHIDOSSI

8. Urbanisme

Philippe MAMETZ

Nathalie GHIDOSSI

9. Entretien locaux et locations locaux – Location logement communal & régie locaux

Bernard EVRARD

Travaux & entretien (voirie – espaces verts) – collecte des ordures – gestion DT (Déclaration de Travaux / DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux))

Responsable : Antoine LEHOUX

Gérard WYCKAERT

Guillaume RETAUX

Laurent DILLY

Bernard EVRARD

10. Cimetière

Responsable : Odile ZENONE

Eric CHEVREAU

11. Ecole (représentation à l'extérieur) – Centre aéré – Transport scolaire

Responsable : Nathalie GHIDOSSI

Romuald CLABAUT

Odile ZENONE

12. Correspondant Défense – Sécurité – Gendarmerie

Romuald CLABAUT

13. Correspondant Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Responsable : Laurent DILLY

Odile ZENONE

Romuald CLABAUT

14. Correspondant FEDERATION DE L'ENERGIE du PAS-DE-CALAIS (FDE62)

Gerard WYCKAERT

Daniel DOUTRELANT

15. ElectORAles

Responsable : Bernard EVRARD

❖ *Intervenant pour les listes (hors conseillers) :*

Marcel BIESBROUCK (Délégué de justice)

Francis LARDEUR (Délégué de l'administration)

16. Commission Impôts Directs (CCID)

A voir décision des services fiscaux

4. Budget 2020 Fonctionnement- Investissement - Taxes

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le budget 2020 a été voté lors de la réunion du 29 janvier 2020 (délibération 06-20) mais qu'il y a toujours possibilité de le modifier. Il explique les grandes lignes du budget aux Conseillers en détaillant les principales grandes lignes du fonctionnement et de l'investissement du budget 2020.

Le Maire distribue un état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 afin de donner un aperçu des taux au Conseil Municipal et leur propose d'y revenir lors d'une prochaine réunion pour leur donner de plus amples explications le domaine étant assez complexe.

5. Points travaux 2020 et futurs

Le Maire fait le point sur les travaux prévus pour 2020, il donne aux membres du Conseil Municipal le détail des dépenses et des subventions concernant notamment l'aménagement de la route de Setques (enfouissement réseau), le prolongement du chemin piéton rue de l'Ecole, la réfection du chemin des Chartreux, il explique également qu'il est nécessaire de changer la porte du logement communal.

6. Eclairage public – Résultats du test

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la coupure de l'éclairage public permettrait à la commune d'économiser environ 1 600 € / an, il donne les résultats du sondage soulignant qu'une majorité propose une coupure partielle. Le Maire propose de contacter la FDE 62 pour réaliser un audit afin de déterminer les économies d'énergie possible.

7. Régie d'avances

Le Maire informe le Conseil Municipal que la fonction de Régisseur titulaire a été attribuée à Madame Nathalie LEMAIRE, secrétaire de mairie, lors de la réunion de Conseil Municipal du 17 octobre 2016 (délibération 37-16).

Monsieur Henri-Michel DELBEKE étant mandataire suppléant.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer un nouveau mandataire suppléant.

Il propose au Conseil Municipal de prolonger les fonctions de Régisseur titulaire de Madame Nathalie LEMAIRE et de nommer Monsieur Bernard EVRARD, mandataire suppléant.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal accepte le principe d'une régie d'avances et autorise le Maire à établir un acte de nomination de régisseur titulaire pour Madame Nathalie LEMAIRE et de nomination de suppléant mandataire pour Monsieur Bernard EVRARD.

8. Questions diverses

❖ Travaux suite à un sinistre électrique salle Michel BIAUSQUE – Intervention des Ets COLLIEZ

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'électricité de la salle Michel BIAUSQUE, effectués par les Ets COLLIEZ suite à un court-circuit ont été totalement remboursés par l'assurance. (Montant 1476.54 € TTC).

❖ Modification budgétaire N°1/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Lumbres en charge de la commune nous a informé d'une erreur de montant concernant les amortissements.

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 3 189.00 € du compte 678 vers le compte 6811.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1/2020 portant sur divers crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
678 D-RF	251116.91 €	-3 189.00 €	247 927.91 €
6811. D-OsF	5 585.61 €	3 189.00 €	8 784.61 €

❖ Habitation 17 route de Setques

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rendez-vous avec un Huissier de justice pour constater l'état d'abandon de l'habitation au 17 de la route de Setques et engager une procédure qui ne sera certainement pas simple et sûrement longue.

Dans un premier temps, il faut retrouver la trace des propriétaires afin de les contraindre à faire les travaux nécessaires, et en cas de refus les travaux pourraient être commandités par la commune aux frais du propriétaire.

❖ Transport scolaire

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier du Maire de LEULINGHEM l'informant qu'il ne facturerait pas le transport scolaire à la commune pour la période du 1^{er} semestre 2020.

❖ Comité des fêtes

Les membres du Conseil Municipal sont membres d'office au Comité des fêtes.

Il serait peut-être nécessaire de réaliser une Assemblée Extraordinaire pour éventuellement l'installation du nouveau bureau et redéfinir le programme.

Wisques, le 9 juin 2020

Gérard WYCKAERT

Le Maire,

